

ARTICLES DU JOUR

INFORMATION LIBÉRATRICE, par Raoul Allier.
CIVILISME ET MILITARISME, par Dombasle.
LA PROPOSITION DE M. ROLLAND, par le lieutenant-colonel Le Marchand.
RACE OU RELIGION.
LES PROVOCATIONS DES BASILES A LYON, par D.
LA CROIX ET LES CHIFFRES.
NOTES SUR LES LIVRES NOUVEAUX, par A. Henri Becker.

L'information libératrice

Le décret du général André sur les « parts de prise » peut choquer quelques défenseurs spéciaux de l'honneur militaire. Il peut provoquer chez eux la même irritation qu'excitait naguère la prétention d'exclure de l'armée les faussaires et les traîtres. Il n'en marque pas moins une date historique. En bifant l'article du règlement sur le service en campagne qui, dans une certaine mesure, autorisait le pillage, le ministre de la Guerre a supprimé une des survivances du passé qui étaient le plus insupportables à la conscience moderne. Il a condamné à disparaître un des traits par lesquels les armées d'aujourd'hui n'ont plus le droit de ressembler aux armées d'autrefois.

Notre collaborateur et ami, le lieutenant-colonel Le Marchand, a étudié ici même ce décret et le rapport qui le précède. Il a raconté, avec son élégante précision, l'histoire de l'article abrogé. Il a montré, textes en mains, que la coutume enfin abolie avait son origine dans une sorte de réglementation du « brigandage » (le mot est dans une ordonnance royale du 30 novembre 1710). Il a expliqué que cette réglementation n'avait jamais été admise pour les armées proprement dites et qu'elle n'avait été introduite que pour les petites troupes d'occasion, dites « partis » et constituées pour l'exécution d'un « coup de main ». Il a rappelé que les textes définitivement éliminés par le général André ne s'étaient glissés à leur place que grâce à des contre-sens dus à des expressions mal définies et étaient en contradiction avec l'ensemble de nos règlements.

Il n'y a pas à compléter une aussi lumineuse démonstration. Si je me permets de revenir sur ce décret, c'est qu'il y a ici autre chose que la correction d'un règlement. Il y a plus qu'une réforme sérieuse et importante. Nous sommes en présence d'un de ces faits qui marquent un moment dans l'évolution de l'humanité et qui montrent la guerre elle-même obligée de se transformer.

Ce n'est point que les hommes d'aujourd'hui aient l'air d'être, dans le fond, meilleurs que ceux d'il y a cinquante ans. Si quelque un le soutenait, il serait difficile de retenir un sourire, un sourire de pitié. Mais ils vivent dans des conditions nouvelles, et ces conditions réagissent sur eux.

Le développement inouï de l'information est, sans nul doute, pour beaucoup dans la réforme que nous saluons. Il n'y a pas un coin écarté du pays où le journal ne pénètre, n'apporte les nouvelles de l'univers entier, ne contraigne l'homme à penser un peu à ce qui se passe ailleurs que dans les limites de son horizon visuel. Et, par une loi inéluctable, entre ces feuilles qui parviennent ainsi partout, c'est à qui l'emportera par la richesse et la précision des nouvelles ; c'est à qui fournira les détails les plus « sensationnels ». Comment ce simple fait, qui établit une telle différence entre nos ancêtres et nous, ne produirait-il pas toute une série de conséquences morales ?

Grâce au journalisme, grâce à la nécessité où il se trouve d'intéresser des milliers de lecteurs, les guerres les plus lointaines apparaissent dans toute leur réalité. Les détails en sont révélés à des gens de sang-froid, qui ne subissent pas la grisaille de la bataille, qui ont le temps de réfléchir et de juger. Ils ne sont pas connus de ceux-là seuls qui les voient de près et à travers leurs passions, mais de ceux qui sont dégagés de ces causes d'erreur et qui ont la liberté intérieure d'apprécier.

La-bas, en Extrême-Orient, les hommes peuvent se laisser emporter par le tumulte des sentiments haineux. Ici, l'on compare, à tête reposée, les motifs de la guerre et l'aspect qu'elle a pris. On constate aisément, et sans qu'il y ait grand mérite à cette clairvoyance, que, commencée au nom de la civilisation, elle s'est trop souvent accomplie selon les méthodes de la vieille barbarie. On rougit de ce qu'on est forcé d'apprendre et l'on en vient à se demander si ce dont nous sommes si fiers ne se réduit pas à un peu de vernis sur une sauvagerie qui ne demande qu'à reparaitre à la première occasion.

Je rappellerai naguère le pillage du palais d'été et le débat soulevé, en 1874, au sujet du butin qui avait été déposé aux pieds de l'impératrice par le vainqueur de Paktiao. La veuve de Napoléon III réclamait le Musée Chinois de Fontainebleau comme étant sa propriété personnelle et ayant été constitué avec les « parts de prise » du général. Un débat s'institua pour savoir à qui appartenait vraiment ce Musée, et il n'y eut personne, dans la presse politique, pour dire que ce débat était répugnant et que ces dépouilles n'appartenaient qu'à la Chine.

Faut-il en conclure que ceux qui discutent ainsi valaient moins que nous ? Ce serait ridicule. La vérité, c'est qu'ils raisonnaient dans l'abstrait. Ils maniaient

des textes, ils invoquaient docilement Platon et Grotius et Vatell et des ordonnances et des règlements. Ils opposaient des arguments techniques à des propositions théoriques. Ils ne voyaient pas « concret ». Ils ne distinguaient pas la réalité ignoble du pillage comme nous la distinguons. Il n'y avait pas eu, durant la campagne, cette abondance d'informations qui déchirent les voiles, dissipent les illusions, provoquent le malaise bienfaisant de la honte.

Nous n'en sommes plus là. Nous en avons fini avec les ignorances commodes. Que cela nous plaise ou non, nous sommes contraints de tout savoir ; et nous sommes condamnés par là même à des inquiétudes de conscience que nos devanciers n'ont pas toujours connues. C'est excellent. L'information à outrance, dont les grincheux médisent parfois, rend un service éminent à l'humanité. Sans elle nous n'aurions pas le décret que le général André vient de signer. Et c'est elle qui empêchera ce fait d'être un incident sans portée.

RAOUL ALLIER.

L'Esprit d'Hier et d'Aujourd'hui

Certains êtres sont comme les zéros : il leur faut un chiffre qui les précède et leur néant acquiert alors une valeur décente.

BALZAC.

Civilisme et militarisme

Hier, à Versailles, le général André, ministre de la Guerre, a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment que « la soumission des militaires au commandement et au pouvoir civil est absolue », que « le gouvernement civil, c'est le pouvoir de la nation même » à qui chacun doit s'honorer d'obéir.

Nous savions depuis longtemps que tels sont les sentiments et l'opinion du ministre de la Guerre, mais ce sont des sentiments qu'il faut exprimer en toute occasion, c'est une opinion ou mieux un principe, qu'il ne faut pas se lasser d'affirmer et de professer en toute circonstance.

Les Français ont besoin de ces affirmations répétées. Leur vieil atavisme guerrier, leur vieil amour des épaulettes et des galons, le vieil instinct belliqueux de la race, les porte trop souvent à voir dans l'individu quelconque qui a des épaulettes et des galons et un sabre à son côté, un être de nature et d'essence supérieure, fait d'un limon plus pur que le commun des mortels, dans les veines duquel circule un sang plus généreux que celui des autres hommes.

Il faut détruire cette superstition, comme on a réussi en grande partie à détruire l'autre, celle de la supériorité intellectuelle et morale des hommes qui se donnent comme les envoyés de Dieu parce qu'ils se promènent en robe noire, ou grise, ou blanche, et parce que le perruquier leur a enlevé un rond de cheveux au sommet de la tête.

Ces excellentes paroles du général André nous permettent de mesurer le progrès que depuis trois ans ont faites les doctrines libérales, tout au moins dans les régions gouvernementales.

Il y a trois ans à pareille époque, en effet, M. le général Jamont, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, présidait la distribution des prix à l'Ecole des dominicains d'Arcueil, dirigée par le P. Didon. Celui-ci prononça un discours qui était une apologie fanatique du sabre et de la dictature militaire. Il raillait et blâmait comme une audace, folle et antipatriotique doctrine celle qui prétendait subordonner « le militarisme au civilisme », qui mettait en doute les bienfaits de la domination prétorienne.

Les aberrations de ce moine, qui, ayant commencé par flirter, du haut de la chaire de Notre-Dame, avec les duchesses et les marquises du noble faubourg, flagornait sur le tard les hommes à panache et les officiers de plumes d'autruches, furent accueillies avec enthousiasme par toute la presse antisémite, cléricale et réactionnaire. La subordination du civilisme au militarisme, c'est-à-dire de la liberté, de la vérité aux Mercier, aux de Pellieux, aux Roget, aux Gonse, aux Lauth et aux Gribelin, c'est une thèse qui faisait merveilleusement son affaire, au moment où le procès Dreyfus était en pleine effervescence. Ce moine apportait ainsi une pierre colossale à l'édifice d'iniquité que s'efforçaient d'élever toutes les puissances d'injustice et de ténacité, tous les adversaires du progrès et de la civilisation.

Le vice-président du Conseil supérieur de la Guerre se garda, naturellement, de protester, en qualité de loyal républicain, contre de semblables paroles ; c'est que la loyauté républicaine lui manquait précisément. Il fit mieux : il applaudit de la voix et du geste à ces paroles de rébellion d'un religieux qui croyait, ayant dans son école quelques fils de familles titrées, tenir la France dans sa main et pouvoir dire à la liberté : « Tu n'iras pas plus loin ! » à la vérité : « Rentre dans ton puits ! »

Où est ce moine ? Il a vécu assez pour comprendre qu'il s'était inutilement attelé à une tâche et vile besogne, et nous souhaitons pour lui qu'il l'ait regretté dans ses derniers moments.

Où est ce général ? Il a disparu, lui aussi, c'est-à-dire que le parti nationaliste, qui comptait sur lui à l'époque en question, l'ignore complètement aujourd'hui et n'en parle pas plus que s'il avait suivi déjà le moine dont il encourageait les folles élocutions.

Aujourd'hui, c'est le général André, c'est le ministre de la Guerre qui va hautement reconnaître devant la statue de Hoche, trop bon citoyen et trop bon Français pour avoir pensé autrement, que le général, l'officier, le soldat sont aux ordres du gouvernement civil, émané des représentants de la nation et par conséquent de la nation elle-même.

La réaction jésuitique, patriotarde et antisémite a beau faire, les idées marchent, et non pas, comme ses organes le disent, vers la dissolution nationale et sociale, mais vers la liberté, la justice et la vérité. Et à cette marche, la réaction même a grandement contribué, car elle a réveillé par ses excois et sa sottise trop évidente de domination, l'esprit libéral et républicain qui commençait à s'assoupir dans une quiétude trop complète.

DOMBASLE.

LA PROPOSITION DE M. ROLLAND

La commission sénatoriale de l'armée s'est prononcée l'autre jour en faveur de la proposition de loi de M. Rolland qui comporte l'adoption du service de deux ans, c'est-à-dire le maintien d'une armée nationale.

C'est là, par conséquent, avant toutes choses, un échec au système de l'armée de professionnels, de l'armée de métier, préconisée par M. de Montebello et dont la commission de la Chambre se sert surtout pour embayer le ministre de la Guerre et contrecarrer toute espèce de réforme militaire.

Inutile de rappeler que le fin mot de cette opposition git en ceci, que l'adoption du service de deux ans emporte avant tout la suppression de toutes les dispenses ; dispenses que les réactionnaires de la commission de l'armée tiennent essentiellement à maintenir.

M. Rolland, au contraire, dit en toutes lettres, dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, qu'il « se rallie à la suppression des dispenses, sauf celles de l'article 50 ».

L'exception ne serait pas bien grave. Car les dispenses dont il s'agit ici sont celles accordées aux Français qui résident hors d'Europe, à l'étranger, au moins depuis l'âge de 19 ans jusqu'à l'âge de 30.

Il n'y aurait peut-être pas grand mal à maintenir ces dispenses-là : leur maintien pouvant avoir pour résultat de corriger un peu notre population de ses trop casanières habitudes.

C'est probablement surtout à ce point de vue que s'est placé M. Rolland pour demander le maintien de cette catégorie de dispensés.

Il ne faut point cependant oublier l'objection assez juste : que cette disposition tend à favoriser l'émigration de nos jeunes gens dans les colonies étrangères au détriment des nôtres.

Il semble, en effet, plutôt injuste, et même maladroite, d'accorder aux Français qui vont peupler les colonies étrangères, un avantage refusé à ceux qui vont peupler les colonies françaises.

D'autant que le système de M. Rolland comporte l'imposition de deux années de service au contingent algérien, au lieu de l'unique année de service à laquelle il est astreint aujourd'hui.

Ce n'est là toutefois qu'un point secondaire du système.

La réforme que l'honorable sénateur met au premier rang, comme il le dit lui-même, c'est l'utilisation dans l'armée active, dès le temps de paix, des hommes classés dans les services auxiliaires.

A l'appui de cette utilisation, l'exposé des motifs de sa proposition de loi contient une argumentation très longue et très complète, dans les détails de laquelle je ne puis entrer ici.

Je ferai observer seulement qu'avec beaucoup de raison, cet exposé insiste sur ce que la mesure proposée n'a aucune ressemblance avec l'expérience maladroite tentée par le général Mercier quand il était ministre de la Guerre.

On sait que cette expérience avait essentiellement consisté à déclarer bons pour le service armé, de nombreuses catégories de conscrits incapables de porter les armes.

Mesure qui était en effet injustifiable. Mais il faut dire aussi que, dans l'état actuel de la législation militaire, on n'a pas d'autre moyen, pour pouvoir incorporer un jeune homme, que de le déclarer bon pour le service armé.

Si on le déclare seulement bon pour les services auxiliaires, la loi ne permet pas de l'incorporer.

C'est donc la loi qu'il faut commencer par changer sur ce point.

Et ce changement ne saurait soulever a priori la moindre objection raisonnable.

Quels que soient les « services auxiliaires » dont il s'agit, sans en entreprendre l'examen ni même l'énumération, deux choses semblent en effet bien évidentes.

La première, c'est que le personnel destiné à l'exécution de ces services pendant la guerre, doit être, comme tous les autres personnels, préparé, pendant la paix, à s'acquitter du rôle qu'on lui destine.

La seconde chose évidente, c'est que l'exécution d'un service militaire quel qu'il soit, ne saurait être plus difficile ni plus pénible en temps de paix qu'en temps de guerre ; et que, par conséquent, des jeunes gens classés dans les services auxiliaires, c'est-à-dire jugés capables de remplir certaines fonctions en temps de guerre, ne sauraient être physiquement incapables de remplir ces mêmes fonctions en temps de paix.

On pourrait seulement objecter que certains services auxiliaires existant en temps de guerre, qui n'ont pas leurs analogues en temps de paix.

Mais on pourrait observer, d'autre part, que tels services qui ne sont point du tout « auxiliaires » en temps de guerre, peuvent fort bien avoir ce caractère en temps de paix.

Tel est par exemple le cas pour celui d'une bonne partie des ordonnances d'officiers, c'est-à-dire des ordonnances d'officiers non montés et sans troupe.

Officiers dont le nombre est énorme ; depuis surtout qu'on a donné le titre et la situation d'officiers à de nombreux personnels qui n'en avaient pas jadis jusqu'à présent.

Enfin il ne faut pas oublier qu'il existe, en fait sinon en droit, dans l'armée en temps de paix, d'innombrables « emplois » dont la plupart ont le caractère de services essentiellement auxiliaires et dont pourraient parfaitement être chargés les hommes classés à la révision comme étant seulement aptes à ces services.

Il semble donc que les 40.000 hommes qui sont classés, année moyenne, dans les services auxiliaires, trouveraient facilement leur emploi et leur utilisation en temps de paix, au grand avantage des effectifs de combattants réels qui se trouveraient renforcés d'autant.

Le Colonel Le MARCHAND.

RACE OU RELIGION

« Juif, Henri Heine le fut d'ailleurs et le resta jusqu'aux moelles », dit M. Drumont en ajoutant aussitôt après : « bien qu'il eût fait semblant, dans ses dernières années, de se convertir au protestantisme ».

Alors s'il n'avait pas « fait semblant », s'il s'était converti réellement au protestantisme,

il ne fût pas « resté juif ». M. Drumont l'avoue très nettement comme on voit.

Et ce même M. Drumont viendra nous soutenir encore, comme il l'a fait maintes fois, que l'antisémitisme n'est pas une affaire de religion, mais de race !

N'est-il pas clair que si, dans les juifs, on poursuivait la race et rien que la race, on ne se préoccuperait pas de leurs conversions — feintes ou réelles — au protestantisme ou à tout autre culte, car ces conversions auraient beau changer la religion, elles ne pourraient modifier la race.

C'est donc bien à la religion qu'on s'en prend.

C'est donc bien sur le terrain des persécutions religieuses que se sont placés les antisémites. Et c'est là qu'ils voudraient nous ramener.

Les provocations des Basiles à Lyon

La Ligue des Basiles, dite de la Patrie Française, est allée provoquer hier des désordres à Lyon, comme l'autre jour à Toulouse. MM. Syveton et Cavaignac ont voulu tenir une réunion au Casino, ce qui était leur droit, et ils l'ont tenue en effet ; personne ne l'a troublée. Si donc leurs journaux prétendent demain qu'on a, en leurs personnes, attenté au droit de réunion, que tout le monde doit respecter, on pourra leur répondre que c'est un pur mensonge.

Mais après la réunion, protégée d'ailleurs par des forces de police considérables, MM. Cavaignac et Syveton se sont pavés dans les rues, se sont présentés au balcon de leur hôtel, sur la place Bellecour, y ont prononcé des discours et salué les quelques douzaines de nationalistes embauchés pour les acclamer.

Alors, des socialistes qui sortaient d'une autre réunion tenue au Cirque Rancy, sont intervenus pour imposer silence aux brailleurs, dont les cris constituaient, dans un endroit public, une véritable provocation. D'où bagarres, coups, arrestations, au milieu de cris que MM. Cavaignac et Syveton devaient trouver moins plaisants que les précédents, qu'ils dominaient de beaucoup.

Si ces deux personnalités marquantes de la Ligue des Basiles étaient capables d'un mouvement sincère, elles remercieraient le gouvernement et l'administration, qui ont mis tant d'agents sur pied pour écarter d'eux toute manifestation dont ils auraient pu souffrir.

Vous verrez que, bien au contraire, ils vont se plaindre des violences dont ils ont été victimes. Car les nationalistes sont à cet égard de la même école que les prêtres et les moines — avec qui d'ailleurs ils ont tant d'autres rapports — ils estiment qu'on attente à leur liberté dès qu'on prétend les empêcher d'attenter à la liberté des autres. — D.

La « Croix » et les chiffres

On lit dans la Croix, première page :

Deux scrutins ont eu lieu en deux mois à la Chambre sur l'ensemble de la loi : au premier, la minorité opposante était de 224 voix. Au second, elle s'est élevée de 25 voix. Elle a atteint le chiffre de 249. La différence entre la majorité et la minorité est tombée de 79 voix à 64.

N'est-ce pas un symptôme que la réflexion est salutaire même à la Chambre ? N'est-ce pas un encouragement à la favoriser, et même à l'imposer ?

On lit dans la même Croix, deuxième page :

SCRUTIN

Sur l'ensemble du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif au contrat d'association.

Nombre des votants.....	530
Majorité absolue.....	266
Pour l'adoption.....	305
Contre.....	225

La Chambre des députés a adopté.

Ce que c'est que de ne pas faire attention.

Notes sur les Livres nouveaux

Les Aventures du Roi Pausole, par Pierre Louys (Bibliothèque Charpentier).

« On aura lu cette histoire ainsi qu'il convenait de la lire, si l'on a su, de page en page, ne jamais prendre exactement la Fausaie pour le Révé, ni Tryphème pour l'Utopie, ni le Roi Pausole pour l'Être parfait ».

Tel est le secret de lire, pour le bien lire, les Aventures du Roi Pausole. La formule, d'aspect précis et de sens très flottant, nous est livrée par l'auteur lui-même... à la dernière ligne de son livre, c'est-à-dire trop tard.

— Au bon moment, nous dira Pierre Louys : vous savez bien qu'on ne suit jamais les conseils... préalables ; un homme subtil — comme moi — ne les donne qu'après. Et puis le lecteur se moque bien des avis et prémonitions de l'auteur. Donc, mon petit mot de la fin fut seulement pour déconcerter davantage et tout à la fois ceux qui prétendraient voir en moi un constructeur d'idéal cité ou un simple souffleur de bulles de savon... Mais alors qu'étes-vous donc ? — Eh ! Monsieur le critique, je vous le demande...

Eh bien, voici — non pas ce qu'est M. Pierre Louys — mais ce qu'il paraît être ou du moins avoir été, tandis qu'il écrivait ces pages avec autant de plaisir — sinon plus de plaisir encore — à les tracer qu'on en goûtera à les lire.

C'est un homme que son époque n'amuse pas trop. Autrefois, pour s'en distraire, il avait décidé de revivre en Alexandrie, au temps heureux où les hommes et les dieux de tous les pays s'y conjoignaient voluptueusement ; il a révisé sur les marbres de son port où débarquaient avec toutes les essences rares toutes les dulies bizarres ; et quand il était las de dormir à l'ombre de Pharos, c'était pour flâner parmi les blanches ruelles, écoutant d'une fenêtre entrouverte monter la chanson de l'esclave éthiopienne ou déchiffrant sur les murs les tendresses brutales ou mystérieuses des graphites. A peine revenu de ce lointain voyage dans le passé, il entreprit un nouvel exode vers Tryphème, où il porta, avec ses inséparables visions d'Hallène, ses goûts et dégoûts de Parisien. En cette île singulière, où Titania parviendrait en steam-boat, les femmes ont pour tout costume, pour costume national : le mouchoir de couleur aux cheveux et les mules. C'est ainsi qu'on les voit aller en bicyclette, quand ce n'est pas sur des chameaux. Il y a des commissaires de police dans cette idylle, des la-

teries modernes dans cette bucolique. Ce bon roi Pausole pratique le parlementarisme et la polygamie ; il légifère sous un cerisier que sa gourmandise dévaste, franchit douze kilomètres en deux jours nonobstant sa couronne d'aluminium, et épouse 366 femmes par an, sans parler des adultères.

Poète de haute fantaisie, M. Pierre Louys est satirique aussi. Un satirique pas méchant, nullement amer, un satirique riant et consolé à la façon de Rabelais. A vrai dire, s'il fallait chercher un sens général sous cette histoire capricieuse, on y pourrait bien discerner les vagues linéaments d'un pamphlet social. Taxis, le sot et laid Taxis, Taxis le Grand-Eunuque, personnifié — sans trop d'infidélité — la Haine de la Nature, la Règle, ou, de son nom moderne, l'Administration, avec sa phraseologie creuse, sa sottise grandiloquente, sa pesante, stérile et mortifiante inertie. (Mais pourquoi Taxis est-il « fugue-not », quand c'est le Christianisme et non la Réforme qui conçut d'abord la nature comme perversité et la lutte contre la nature comme le premier « devoir moral »). En face de Taxis, Giglio ou Giguelliot ou Djilio ou Taxis — au choix — c'est l'être libre en tout et pour tout et jusque dans son nom même ; c'est la joyeuse expression de la vie, la force mouvante et gracieuse de la beauté plastique et de l'esprit primesautier, c'est l'activité du corps et de l'âme, incessante, multiforme, incoercible, et toujours ingénieuse, et féconde, féconde jusqu'au prodige ! Quant à Pausole, je découvre en lui — non sans quelque bonne volonté — la caricature du Pouvoir moderne, ce monarque sans vouloir, sans grandeur et sans dureté, toujours pécinant, toujours hésitant, toujours tiraillé entre des conseils opposés, mais au fond résigné à ne se décider jamais, consentant à son immobilité et délibérément enfoncé dans sa bienheureuse inactivité de Pouvoir impuissant. C'est ainsi que se glisse quelque philosophie dans la plus ébouriffante des fantaisies. Et si l'on veut servir de plus près les principes inattendus de cette curieuse éthique sociale, il faudra faire connaissance, au texte même, avec la Ligue Triphémiste pour le sauvetage de l'Enfance.

Et comment ne pas dire le plus notable des talents que ce livre, après d'autres, nous révèle en M. Pierre Louys ? C'est, avant tout, un habile. Les faiblesses, les hypocrisies, les vices de ses contemporains l'ennuient, sans doute ; peut-être voudrait-il les corriger ; mais, à coup sûr, il sait merveilleusement les utiliser. Une intrigue fluide et souple, pour soutenir l'attention sans la tendre ; pour plaire à la paresse, des divisions multiples ; et surtout des ornements érotiques, du nu à profusion pour... avoir beaucoup de lecteurs : voilà le grand art. Avec cela, l'humour est partout, parfois alambiqué (comme dans l'épisode de l'épingle) ou même un peu vieux (comme pour la plaisanterie du menu et du signalement), mais agréable à l'ordinaire et parfois délicieux. Et il faut noter que le style offre une manière toute nouvelle. Ce n'est plus le verbe savant, laborieux, coloré d'Aphrodite. Cette fois l'écriture s'efforce à la simplicité sinieuse, lumineuse des conteurs du dix-huitième siècle ; le roi Pausole a lu la reine Pédaque, comme Aphrodite se souvenait de Thais. Il serait facile de choisir plus mal ses modèles et malaisé de les imiter si bien.

Maudit soit l'Amour ! par l'auteur de Amitié Amoureuse (chez Calmann-Lévy).

En ce roman, comme en d'autres du même auteur, l'action est simple et de forte unité ; elle est exclusivement psychologique. Un jeune homme de vingt-quatre ans, Philippe Montmaur et une femme de trente-six ans, Mme Leprince-Mirbel s'aiment. Comme il arrive toujours en une pareille union, l'homme se détache d'une maîtresse vieille. Mais ici les deux amants sont des esprits nobles, des cœurs délicats. Ils souffrent tous deux de la situation disparate. Philippe tente de cacher sa lassitude. Mais l'amoureuse ne s'illusionne pas ; elle ne peut survivre à sa beauté, traîner le deuil de sa passion trompée et elle meurt en maudissant le cœur, en regrettant de s'être laissée entraîner au mensonge d'amour.

Cependant, on pourrait reprocher à cette désespérée ou à l'auteur une grande injustice en ce cas particulier. Car Mme Leprince-Mirbel connut pendant quatre années la plénitude d'un amour divin. Dix autres années, elle put souvent croire être encore aimée, sinon désirée. En réalité elle fut une favorisée et sa malédiction est une ingratitude.

A. HENRI BECKER.

CAISSES D'ÉPARGNE

Comptes abandonnés.

Le Journal Officiel a publié hier l'état des comptes abandonnés depuis l'année 1871 dans les caisses d'épargne.

On sait qu'aux termes des lois du 7 mai 1863 et du 20 juillet 1895, lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans à partir tant du dernier versement ou remboursement que de tout achat de rente et de toute autre opération effectuée à la demande des déposants, les sommes que détiennent les caisses d'épargne à leurs comptes sont prescrites à leur égard et réparties entre les caisses d'épargne pour deux cinquièmes et les sociétés de secours mutuels possédant des caisses de retraite pour les trois autres cinquièmes.

En exécution des dispositions légales ci-dessus rappelées, les déposants dont les noms sont publiés sont informés que les dépôts ci-dessous indiqués, pour lesquelles la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1871, et qui sont abandonnées depuis cette époque, s'ils ne sont pas retirés du 1^{er} juillet au 31 décembre prochain inclus, seront, le 1^{er} janvier 1902, atteints par la prescription.

La publication comprend 14.473 comptes abandonnés dans 372 caisses d'épargne ; leur montant s'élève à 694.876 fr. 67, ce qui représente une moyenne par compte de 48 francs. Sur ces 14.473 comptes, 3.369 soit 23 27 %, étaient au-dessous de 5 francs. Le montant de ces derniers est de 7.664 fr. 13 centimes, et représente une moyenne par compte de 2 fr. 28. Enfin, 66 inscriptions, représentant 846 francs de rentes de divers types, laissées en dépôt aux caisses appartenant aux titulaires de plusieurs de ces comptes.

Au 31 décembre de l'année 1871, pendant laquelle a eu lieu la dernière opération qui